



## Report de congés payés pendant 13 ans

Par **frank56**, le **22/01/2013** à **20:57**

Bonjour

Je suis en entreprise privé depuis 13ans et j'ai un report de congé chaque année variable, autorisé par l'employeur (pas d'écriture)

Je cumule à ce jour 24 jours qui selon la loi doivent être pris avant le 1 juin

Des contraintes supplémentaires nous sont imposés (seulement 1 semaine par mois et notre jour de rtt avec )

Notre direction nous impose désormais à partir de maintenant (22 janvier) de mettre le solde à zéro , ce qui est impossible mathématiquement

Ai je un recours et les 13 années précédentes peuvent elles servir de jurisprudence ?

Nous ne sommes que 7 salariés donc en plus nous n'avons pas de délégué

Merci pour votre aide

Par **citoyenalpha**, le **24/01/2013** à **12:00**

Bonjour

votre employeur ne peut vous imposer un fractionnement aussi important de vos CP.

Il est en tord.

Par conséquent à défaut d'avoir été mis en mesure de prendre vos CP Vous pourrez le  
contraindre à vous les rémunérer.

Restant à votre disposition